

PROJET PÉDAGOGIQUE DE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Établissement :

Activité physique support :

Nom du chef d'établissement :

Nom du coordonnateur de la SSS :

Le texte de référence est la circulaire du 15 décembre 2023 parue au BO du 21 décembre 2023.

Le livret d'accompagnement académique SSS vient apporter des précisions.

Ce document est à déposer sur la plateforme iPack EPS dans l'onglet « projet SSS - Annexe ». Il vise à compléter les informations renseignées sur iPack EPS.

Si vous éprouvez le besoin d'être accompagnés dans la démarche, vous pouvez contacter le CTIA-EPS second degrés de votre département. Leurs coordonnées sont les suivantes : ctiaeps11@ac-montpellier.fr , ctiaeps30@ac-montpellier.fr , ctiaeps34@ac-montpellier.fr , ctiaeps48@ac-montpellier.fr , ctiaeps66@ac-montpellier.fr .

1/ CHECK LIST DESTINÉE À RÉALISER UNE AUTO-ÉVALUATION

Cet outil permet d'évaluer les éléments de mise en œuvre envisagés dans le cadre d'une demande d'ouverture et de faire un état des lieux de l'organisation des SSS qui fonctionnent déjà.

Une analyse des réponses vous permettra de mesurer la conformité de la SSS afin de confirmer et / ou de réajuster ses différentes caractéristiques.

		Oui	Non
Les élèves	Le dispositif est gratuit pour les élèves.		
	Le recrutement d'un public hétérogène et mixte est encouragé ?		
	Le nombre d'élèves est optimal pour garantir un enseignement de qualité et une pratique conforme et sécuritaire de l'activité ?		
	La SSS couvre l'ensemble du cursus scolaire au sein de l'établissement ?		
	Les élèves sont inscrits à l'Association Sportive de l'établissement et participent aux compétitions « Excellence » pour l'UNSS et « Elite » pour l'UGSEL ?		
Les horaires	Un minimum de 3h00 de pratique effective hebdomadaire est proposé à tous les élèves inscrits à la SSS ?		
	Les heures de SSS sont inscrites dans l'EDT des élèves et viennent en plus des heures d'EPS obligatoires ?		
	Le dispositif scolaire SSS se distingue strictement des heures d'AS, dédiées à une option, à une classe à horaires aménagée.		
	L'équilibre entre le temps scolaire, le temps de pratique et le temps de repos constitue une priorité lors de la constitution des emplois du temps des élèves ?		

L'encadrement	L'encadrement de la pratique est au moins en partie assurée par un professeur d'EPS de l'établissement ?		
	Cet encadrement de la pratique est-il financé sur les moyens propres de l'établissement en faisant l'objet d'un fléchage en termes d'HSE, d'HSA ...		
	Si une partie de l'encadrement de la pratique est confiée à un ou plusieurs intervenants extérieurs, celui-ci (ou ceux-ci) est (sont) titulaire(s) d'un diplôme ou d'un brevet d'état ou d'un diplôme d'état ?		
	Le chef d'établissement possède une copie du diplôme de chaque encadrant de la pratique extérieur à l'établissement ainsi que son numéro de carte professionnelle ?		
	Le modèle académique de convention de partenariat est utilisé, en vigueur à date et signée par tous ?		
	Un professeur d'EPS a un regard pédagogique sur les interventions proposées par les partenaires extérieurs et garde le statut de concepteur ?		
Projet Pédagogique	Les besoins prioritaires de formation des élèves sont identifiés et des compétences à acquérir sont définies ?		
	Les modalités d'organisation (élèves concernés, créneaux d'entraînement et nom de l'intervenant, déplacement, lieu de pratique ...) sont formalisées ?		
	En complémentarité des projets d'EPS et d'AS et faisant partie intégrante du projet d'établissement, le Projet SSS détermine la valorisation des acquis des élèves ?		
I Pack EPS	Le coordonnateur de la SSS renseigne l'onglet « Projets annuels SSS » sur la plateforme i Pack EPS lors de chaque rentrée scolaire ?		
	Le coordonnateur de la SSS renseigne l'onglet « Bilans SSS » sur la plateforme i Pack EPS lors de chaque fin d'année scolaire ?		
	Le chef d'établissement, responsable de la SSS, signe l'onglet « Projets annuels SSS » sur la plateforme i Pack EPS lors de chaque rentrée scolaire ?		
	Le chef d'établissement, responsable de la SSS, signe l'onglet « Bilan SSS » sur la plateforme i Pack EPS et présente en CA le bilan et les perspectives lors de chaque fin d'année scolaire ?		
Les points positifs de la Section Sportive Scolaire envisagée / implantée dans l'établissement sont : • • • • • • •			
Les axes d'amélioration de la Section Sportive Scolaire envisagée / implantée dans l'établissement sont : • • • • • • •			

2/ LES ÉLÈVES DE LA SSS

Cet espace permet de mettre en relation les caractéristiques saillantes des élèves et leurs besoins de formation prioritaires. Ces choix viennent colorer la proposition pédagogique singulière de la SSS de l'établissement. De ce travail découle la déclinaison des axes prioritaires du projet SSS mentionnés dans la plateforme i-Pack EPS.

PROFIL DES ÉLÈVES	BESOINS DE FORMATION PRIORITAIRES
POLE MOTEUR	
• ;	• ;
• ;	• ;
• ;	• ;
POLE METHODOLOGIQUE	
• ;	• ;
• ;	• ;
• ;	• ;
POLE SOCIAL	
• ;	• ;
• ;	• ;
• ;	• ;
POLE SANTE / SECURITE	
• ;	• ;
• ;	• ;
• ;	• ;
POLE CULTUREL	
• ;	• ;
• ;	• ;
• ;	• ;

3/ LES MISES EN ŒUVRE DANS LES AXES RETENUS

Cet espace permet d'illustrer la mise en œuvre des axes du projet pédagogique de SSS qui font l'objet d'un choix. Ces derniers s'inscrivent en complémentarité de ceux du projet d'EPS et du projet d'AS. Ils tiennent compte du projet d'établissement et du projet d'académie.

AXES	EXEMPLES DE MISES EN ŒUVRE
1	
2	
3	

5/ DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Cet espace permet de décrire le fonctionnement hebdomadaire de la SSS (groupes d'élèves, créneaux de pratique, encadrants, modalités de transport ...)

6/ ESPACE D'EXPRESSION LIBRE

Cet espace est destiné aux précisions que l'établissement souhaite apporter (indicateurs quantitatifs et qualitatifs destinés à évaluer le projet à moyen terme, perspectives d'évolution ...).

Le coordonnateur de la SSS :

Le à

Signature

Le chef d'établissement :

Le à

Signature

